



Pension d'invalidité saisissable ?? par huissier...

Par **seff**, le **30/07/2009** à **22:11**

Bonjour, merci de me répondre je souhaiterais savoir si la pension d'invalidité est saisissable ??? d'autre part je souhaiterais savoir si une signification d'huissier est recevable passé un délai de plus de SIX MOIS ..????

Par **Marion2**, le **31/07/2009** à **19:40**

Bonjour, [citation]La pension d'invalidité est-elle saisissable ? [citation] OUI. La pension d'invalidité versée par la sécurité sociale est cessible et saisissable dans les mêmes conditions et limites que le salaire. Toutefois, elle est cessible et saisissable à 90% au profit des établissements hospitaliers et des caisses de sécurité sociale pour le paiement des frais d'hospitalisation. La pension ne doit pas, du fait de la saisie, être réduite à un montant inférieur au minimum légal des pensions d'invalidité. [citation] Cordialement.

Par **Erwan**, le **04/09/2009** à **00:30**

Bjr, pour pouvoir répondre concernant le délai de signification, il faut plus de précisions. De quelle signification s'agit-il ?